

COMPTE – RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE MONTREUIL – SUR – THERAIN

Le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Thérain étant assemblé en session ordinaire, en raison de l'épidémie de Covid-19, à la salle des fêtes Charlie CHAPLIN – Rue de Montreuil à VILLERS ST SEPULCRE, après convocation légale sous la présidence de Alain **ARNOLD**, Maire.

Le Lundi 29 juin 2020 à 19h30

Etaient présents : Mmes et Mrs **ARNOLD** Alain – **BULTEUX** Dany – **SECHER** André - **BUMBACA** Sébastien – **CAPRARESE** Elisabeth – **DA CRUZ** Alexandre - **DELANNOY** Marjorie - **FRANÇOIS** David – **LEMONNIER** Ludivine - **MONTAY** Gérard

Était absent : **POLONIA** Laurence (excusée) a donné procuration à **ARNOLD** Alain

Secrétaire de séance : Mme **CAPRARESE** Elisabeth

I. Approbation du compte rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 25 mai dernier est approuvé à l'unanimité.

II. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations reçues

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il n'y a eu aucune décision de prise depuis le dernier conseil.

III. Ordre du jour

Délibération n° 25/2020 – INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Suite à une demande de la Préfecture de l'Oise en date du 22 juin dernier, la délibération est à nouveau délibérée à l'unanimité par le Conseil Municipal afin de pouvoir annexer le tableau récapitulatif des indemnités du Maire et des Adjointes comme suit :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Annexe à la délibération n° 25/2020 en date du 29 juin 2020

Population (authentifiée avant le renouvellement intégral du conseil municipal) : 251

Indemnités maximales (maire + adjoints) : 1761, 90€

- Maire : 25,50%

- Adjointes : 9, 90 % X 2 adjoints

Fonction	Nom et Prénom	Taux de l'indice brut	Majoration	Montant mensuel brut
Maire	ARNOLD Alain	1027	25, 50%	991, 80€
1 ^{er} Adjoint	BULTEUX Dany	1027	9, 90%	385, 05€
2 ^{ème} Adjoint	SECHER André	1027	9, 90%	385, 05€
Totaux				1761, 90€

Délibération n° 26/2020 – DELEGATIONS DU MAIRE :

Suite à une demande de la Préfecture de l'Oise en date du 22 juin dernier, il est nécessaire de modifier la délibération n°14/2020 du 25 mai dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les modifications apportées à la délibération.

Délibération n° 27/2020 – VOTE DES TAXES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas augmenter les taux et **vote à l'unanimité**, le taux des taxes.

	<u>COMMUNE 2019</u>	<u>COMMUNE 2020</u>	<u>DEPARTEMENT 2020</u>
Foncier bâti :	20.80 %	20.80%	27.26%
Foncier non bâti :	49.60 %	49.60%	54.80%

Pour un produit attendu de : **38 221€**

Délibération n° 28/2020 – COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve et vote à l'unanimité**, le **BUDGET PRIMITIF 2020**
Qui s'équilibre à :

297 987.25 € pour la section de **FONCTIONNEMENT**

159 953.38 € pour la section d'**INVESTISSEMENT**

Délibération n° 29/2020 – CCAS : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS, **à l'unanimité**, approuve et vote le BUDGET PRIMITIF 2020, avec un excédent de recettes de 1 521.35€ pour la section de FONCTIONNEMENT.

Délibération n° 30/2020 : Redevance d'occupation du domaine public (RODP) – SE60

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.

DECIDE :

1/ D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public **routier** due par les opérateurs de télécommunications.

2/ De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3/ D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

4/ De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Délibération n° 31/2020 : Mission d'assistance de l'ATDO – Plan communal d'aménagement d'hydraulique douce

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, la fiche prévisionnelle pour suivi d'études et/ou travaux de l'ATDO pour un montant de 2 400€ TTC concernant l'assistance à la maîtrise d'œuvre pour le plan communal d'aménagement d'hydraulique douce.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Donne son accord à M. le Maire à signer tous documents relatifs aux travaux et à payer la somme de 2 400€ à l'ATDO.

Délibération n° 32/2020 : Désignation d'un représentant titulaire et suppléant pour l'Association Départementale des Territoires de l'Oise (ATDO)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, les délégués suivants :

Titulaire : M. **ARNOLD** Alain

Suppléant : M. **BULTEUX** Dany

Délibération n° 33/2020 : Projet d'achat de sonorisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'accepter le devis de American Sono & Sound, situé à BEAUVAIS, pour un montant de 599 euros concernant l'achat d'une sono portable.

Délibération n° 34/2020 : Désignation d'un représentant au Conseil d'école de Warluis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Ludivine LEMONNIER pour être représentante au Conseil d'école de Warluis.

Délibération n° 35/2020 : Demande de subvention : ASDAPA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande de subvention pour un montant de 50 euros.

Délibération n° 36/2020 : Demande de subvention : Association des motards de l'Oise

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable à la demande de subvention.

Délibération n° 37/2020 : Demande de subvention : ENVOL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande de subvention pour un montant de 50 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 22h15.

ETAT CIVIL

Décès de M. **André SECHER**, le 6 juillet 2020
Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

PENDANT LES VACANCES

Les lundis (20, 27 & 03/08)
La permanence de la Mairie sera assurée de 18h00 à 19h00



RÉOUVERTURE DE L'ENSEMBLE DE NOS DÉCHETTERIES À PARTIR DE VENDREDI 19 JUIN ET ARRÊT DE LA PRISE DE RENDEZ-VOUS.

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Particuliers : accès libre aux déchetteries du mardi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h

Professionnels : accès libre aux déchetteries du mardi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h

DÉCHETS ACCEPTÉS ET CONDITIONS DE DÉPÔTS

Tous les déchets habituellement acceptés peuvent désormais être déposés en déchetterie. La filière de reprise des textiles a repris son fonctionnement. La collecte des Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux) a repris sous conditions : afin de ne pas saturer le dispositif de collecte, vous pouvez apporter jusqu'à 5 contenants par visite.

Particuliers : vous pouvez déposer jusqu'à 2 m³ de déchets par visite, sans limitation de passage par semaine (seule limite de 50 passages par an)

Professionnels : vous pouvez déposer jusqu'à 4 m³ par semaine maximum, limitation au véhicule de moins de 3,5t

Déchets acceptés et tarifs habituels : se référer au Règlement Intérieur.

Les déchets refusés devront rester dans votre véhicule, et en aucun cas finir dans les chemins de nos communes !

PORT DU MASQUE ET DE GANTS RECOMMANDÉS

Le respect des gestes barrières reste de rigueur : la présentation de votre carte d'accès continuera à se faire sans contact et les agents ne manipuleront en aucun cas vos déchets. Le port du masque et de gants reste fortement recommandé.

Le SMDO - Tél. : 03 44 09 67 11



Bonnes Vacances à tous !!!!!

Le Maire,
Alain **ARNOLD**